



MAIRIE DE
SAINT-AUGUSTIN
SUR-MER

CHARENTE-MARITIME

CHARENTE-MARITIME
Commune de SAINT-AUGUSTIN
Séance du conseil municipal du 19 janvier 2024

Délibération n° 2024-007

L'an deux mille vingt-quatre le dix-neuf janvier à dix-huit heures et trente minute, le Conseil Municipal de SAINT-AUGUSTIN, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire publique, à la mairie, sous la Présidence de Mme Gwennaëlle PROST, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 15/01/2024.

Présents : MM. PROST Gwennaëlle – BESSIERE Jean-Pierre – DIERS de LABARRE Nathalie - BERNARD-BARTHE Pierre - SEGUINOT Stéphanie - DIERS Thierry — VIDAL Isabelle - DARMON Alexandre - MARINOT Patrice - LAVERGNE Cécile - VENANT Frédéric - PASLIN Audrey.

Secrétaire de séance : Mme LAVERGNE Cécile.

Domaine et patrimoine – Aliénations

Parcelle AA 34 Le Bourg – Proposition d'acquisition d'un riverain

Madame le Maire informe l'assemblée d'un courrier transmis par un riverain de la propriété communale cadastrée AA 34 lequel souhaite acquérir partiellement ce bien afin d'agrandir son habitation.

Il a joint deux plans représentant deux options d'achat pour deux surfaces différentes d'environ 102 ou 180 m2.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, DECIDE par 12 voix CONTRE :

- De refuser la proposition de cession partielle du bien cadastré AA34 quel que soit la surface. En effet, l'endroit restera propriété communale car il est projeté de continuer à agrémenter les lieux autour de l'aire de stationnement en préservant les espaces verts et en accompagnant la boîte à livres déjà en place de quelques bancs et plantations.

Publication dématérialisée du **29 JAN. 2024**
Le Maire, Gwennaëlle PROST

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire, Gwennaëlle PROST



AR RECEPTION PREFECTURE
Sous le n° 017-211703111-20240119-2024-007
Reçu le

24 JAN. 2024

